

**RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
30 janvier 2021**

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Emmanuel BILLET, Maire. Monsieur Arthur BRUSA et nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. Rachel ALBERTINI, Catherine BERTIN, Emmanuel BILLET, Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle GENTIL-MOULIN, Guy JEANDOT, Thierry JOUBERT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusé : Jean-François MICHEL donne pouvoir à Emmanuel BILLET.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de sa précédente séance du 30 octobre 2020.

Objet de la délibération : Paiement des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget 2021.

Vu l'article L1612-1 du CGCT, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commune et dans l'attente du vote du budget 2021, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites aux budgets 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2020 comme suit :

	Rappel budget 2020	Montant autorisé (maxi 25%)
Chapitre 20 immobilisations incorporelles :	15 712€	3 928€
Chapitre 204 subventions d'équipement versées :	4 917€	1 229€
Chapitre 21 immobilisations corporelles :	233 498€	58 374€
Chapitre 23 immobilisations en cours :	2 922€	730€

Objet de la délibération : Affouage parcelles 12 et 14

Après avoir pris connaissance du nombre d'affouagistes pour les parcelles d'affouage 12 et 14 et de l'estimation globale de celles-ci,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

FIXE la taxe d'affouage comme suit : parcelles 12 et 14 : 76 € (23 affouagistes) Un titre de recettes sera adressé à chaque affouagiste suivant la liste des affouagistes

Objet de la délibération : Subvention à l'association coopérative scolaire de Ruffey sur Seille

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'école de 300 € (soit 100 € par classe) pour l'achat de jeux de cour et de jeux éducatifs pour les classes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de Noël de 300 € à l'association Coopérative scolaire. Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du Budget 2021

Objet de la délibération : Subvention à l'association L'InStand'Art (colombier des arts de Plainoiseau)

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail du 18 novembre 2020 de Mme Pauline MATTEONI coordinatrice de l'association du Colombier des Arts. Il était prévu, avant la crise sanitaire de monter un projet culturel en lien avec l'école en créant le spectacle « le secret d'Hector ». Le projet n'a pas pu aller à son terme et seule une représentation a été maintenue à la salle polyvalente de Ruffey sur Seille.

Vu l'investissement de l'association et par soutien à cette association culturelle en cette période pandémie, le Maire propose de lui attribuer une subvention de 150€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 150€ à l'association L'InStand'Art (colombier des arts de Plainoiseau). Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du Budget 2021

Mme Michelle GENTIL-MOULIN propose d'inviter Mme Pauline MATTEONI lors d'une prochaine commission culturelle pour travailler sur la saison culturelle 2021.

Objet de la délibération : Effacement des réseaux secs rue neuve

Suite aux travaux qui sont programmés le premier semestre 2021 rue Neuve, la Commune a demandé au SIDEC une étude pour enfouir les réseaux secs de la rue jusqu'au prieuré Saint Christophe (réseau basse tension, réseau téléphonique et éclairage public). Le SIDEC a établi un avant projet sommaire et confirme l'éligibilité de ces travaux dans son programme de subvention. Le montant global des travaux prévisionnels s'élève à 73 144,35 euros TTC. Après subventions, le reste à charge commune ne dépassera pas 27 731,44 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention, et résumées ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	51 156,20	Facé : 24 557,60 TVA Récupérable: 7 844,74	8 662,29	10 091,57	8 070,00
ECLAIRAGE PUBLIC	9 628,49 Plafonné à 9 208,12	-	2 302,03	7 326,46	5 860,00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	12 359,66 Plafonné à 10 231,24	-	2 046,25	10 313,41	8 250,00
<i>Montant total</i>	<i>73 144,35</i>	-	<i>13 010,57</i>	<i>27 731,44</i>	<i>22 180,00</i>

Ainsi que les modalités de versement la participation financière de la collectivité précisées à l'article 4.3 de la convention :

- 80% à la date exécutoire de la présente convention ;
- 20% à l'achèvement des travaux.

Article 3 : Dit que les dépenses liées à la présente décision seront : payées sur le budget principal (N° SIRET du budget 213 904 717 00013) et seront imputées au chapitre 20,21 et 23 de ce budget de la collectivité

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au SIDEC selon les termes susvisés et à signer tout document relatif à cette affaire.

Présentation des lignes budgétaires : Compte administratif (CA) 2020 et prévisions budgétaires (BP) 2021

Le Maire informe que ce point de l'ordre du jour ne constitue qu'une présentation du détail des différents comptes en vue de la préparation du budget 2021. Chaque compte est détaillé puis comparé par rapport au prévisionnel établi 2020 et au réalisé 2020 (provisoire). Le budget primitif doit avoir tendance à maximiser les dépenses et minimiser les recettes.

La présentation par chapitre est la suivante :

	Budget Primitif 2020	Réalisations 2020 (provisoire)	Prévisions Budget Primitif 2021
011 : Charges à caractère général	141 500	92 012	147 600
012 : Charges de personnel	149 491	161 179	130 360
65 : Charges de gestion courantes	54 059	49 387	38 597
66 : Intérêt d'emprunt	11 107	11 036	9 100
67 : Charges exceptionnelles	5 000	4 179	0
022 : Dépenses imprévues	10 000	0	20 000
Total dépenses de fonctionnement	371 157	317 793	345 657
013 : Atténuations de charges	20 500	24 515	10 000
70 : Produits de services	31 490	33 493	24 190
73 : Impôts et taxes	254 073	263 095	251 840
74 : Dotations	91 420	91 141	88 650
75 : Autres produits de gestion courante	40 500	38 666	43 100
76 : Produits financiers	0	1	2
77 : Produits exceptionnels	6 328	4 737	0
Total recettes de fonctionnement	444 311	455 648	417 782
Excédent de fonctionnement :	73 154	137 855	72 125
13 : remboursement de subvention	0	0	2 869
16 : Remboursement capital emprunt	62 100	61 998	61 100
165 : cautions	1 000	1 032	1 000
20 : Immobilisation incorporelles (études)	15 712	0	10 000
204 : Services délégué (enfouissement)	4 917	4 910	30 100
21 : Immobilisations corporelles	233 498	165 520	74 930
23 : Immobilisations en cours	2 922	2 922	0
Total dépenses d'investissement	320 149	236 382	179 999
10 : FCTVA et taxe d'aménagement	22 000	23 531	25 745
13 : Subventions	6 223	4 679	12 058
1641 : Emprunt	120 000	120 000	0
165 : Cautions	1 000	1 032	1 000
Total recettes d'investissement	149 223	149 242	38 803
002 : Report années antérieures	97 772	97 772	148 487
Bilan :	0	148 487	79 416

Après échanges, des montants doivent être retravaillés, notamment la contribution au service incendie dont la somme impactera le transfert de charges entre la Commune et la Communauté de Communes.

Dans ce projet de budget, il n'est pas prévu d'augmenter les taux de fiscalité.

Objet de la délibération : Lancement d'études pour le projet de construction d'un bâtiment scolaire et d'un bâtiment pour accueillir une M.A.M. (Maison d'Assistance Maternelles)

Après travail de la commission bâtiment et le constat de la nécessité de rénover la salle de classe à l'étage de la mairie et sur la nécessité de l'agrandir,

Après avoir étudié plusieurs possibilités :

1. soit d'aménager le deuxième étage du bâtiment pour accueillir cette classe,
2. soit de déménager l'espace périscolaire (cantine-garderie) dans un bâtiment à construire et occuper l'espace libéré pour la salle de classe,
3. soit de construire un bâtiment neuf permettant d'accueillir la salle de classe et une salle de motricité,

Après avoir posé des questions à Mesdames Ludivine FAVAUX et Margaux GUILLEMENEY, porteuses du projet MAM, invitées pour l'occasion,

Après échanges et débats, notamment sur le projet MAM qui est un service complémentaire aux autres modes de garde mais dont il faudra s'assurer qu'il répond bien à une demande de garde sur un secteur élargi autour de Ruffey, pour ne pas impacter les assistantes maternelles privées agréées en place sur Ruffey,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 2 voix contre (Véronique RAMEAUX, Thierry JOUBERT) et 4 abstentions (Christian BOISSON, Guy JEANDOT, Françoise BROCARD, Annie RENARD),

DECIDE d'entreprendre les études nécessaires pour la réalisation de ces deux espaces : scolaires et MAM.

Après consultation des cabinets d'architectes CARTALLIER DESEILLE Architectures, A+U Agence F.BOIS et du service bâtiment du SIDEC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 5 abstentions (Véronique RAMEAUX, Guy JEANDOT, Françoise BROCARD, Annie RENARD, Thierry JOUBERT),

DECIDE de retenir le SIDEC pour son opération de création d'un bâtiment scolaire et création d'un bâtiment pour assistantes maternelles.

ATTRIBUE la mission de Mandataire au SIDEC du Jura pour un montant de 18 929.00 € HT. Cette somme est calculée suivant une estimation du temps passé. Elle ne sera considérée comme définitive qu'au stade de la validation de l'avant-projet définitif par le maître de l'ouvrage et après avoir fait l'objet à cette occasion d'un éventuel avenant de correction du montant initialement prévu.

DELEGUE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs dévolus par la réglementation en vigueur en matière de marchés publics au pouvoir adjudicateur ainsi que la signature, nécessaires à la passation et l'exécution du marché public relatif à cette opération.

PRECISE que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

REMARQUE que l'étude porte sur l'ensemble des deux projets mais que ces deux projets ne sont pas liés entre eux dans leurs réalisations effectives.

Projet de maraichage :

Le Maire fait part d'une demande de Monsieur Matthieu BOURDENET de l'Etoile pour un projet de maraichage bio. Le terrain communal dit la Corvée du moulin, pourrait convenir. Afin que M. BOURBENET puisse préparer son projet (achat de serres, constitution du dossier administratif, ...), il est nécessaire de savoir si le terrain pourrait être loué à Monsieur BOURDENET à l'issu du présent bail qui se termine en juillet 2022 pour une durée longue (5 à 10 ans).

Constatant que ce projet valoriserait le village et qu'il n'est pas impactant pour nos agriculteurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à une telle location.

Il est demandé que serres et bâtiments devront avoir un impact nul sur l'état du sol (pas de terrassement ou de fondation en béton)

Eglise :

Suite à la visite de la DRAC (Direction Régionale des affaires culturelles) le 5 novembre 2020 constatant les problèmes d'étanchéité par remontées capillaires, il apparaît nécessaire d'envisager un programme pluriannuel de travaux. Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité 3 architectes : NOUAILLE-DEGORCE, COHENDET et BALDUINI. Seul ce dernier a fait une proposition d'honoraire et de service à ce jour. Monsieur le Maire va relancer les 2 premiers cabinets et la commission patrimoine se réunira prochainement.

Travaux ateliers :

Les travaux permettant d'identifier clairement l'espace communal et l'espace communautaire sont en cours d'achèvement. Monsieur le Maire remercie Christian BOISSON pour la qualité du suivi de ceux-ci. Il remercie notre employé communal, Raphael CARDOT pour les travaux effectués et le rangement encore en cours. Merci également à Thierry JOUBERT qui a gracieusement réalisé pour la Commune les travaux de plomberie, les évacuations et la pose du WC.

Suivi des aînés :

Martine PRELY fait part du projet qu'elle mène avec Catherine BERTIN et Michelle GENTIL-MOULIN pour suivre nos aînés. L'objectif est double, d'une part recenser les personnes vulnérables et d'autre part d'établir un lien pour aider nos anciens à vaincre l'isolement accentué par cette période de pandémie. L'objectif à terme est de faire renaître le club pour donner un espace d'échange. Les personnes volontaires sont bienvenues pour rejoindre le groupe.

Colis des aînés et décoration des sacs :

Monsieur le Maire remercie Catherine BERTIN pour la coordination de l'opération. Les décorations de colis ont été réalisées par Mathieu DOUSSOT, et Alain BERTIN. Merci à eux. De nombreuses cartes de remerciements ont été reçues en mairie. La carte de vœux des enfants des écoles a elle aussi été très appréciée et les enfants ont été très heureux de recevoir parfois une carte en retour. C'est un bel exemple de relation intergénérationnelle. Merci à eux.

Déplacement de la barrière de la Grange Bedey :

La barrière donnant accès aux Bois de la Grange Bedey est de nouveau opérationnelle. Monsieur le Maire remercie Véronique RAMEAUX pour le prêt de matériel et Christian BOISSON pour les travaux réalisés.

Illuminations :

Monsieur le Maire remercie les bénévoles extérieurs ou membres du conseil pour ces illuminations. Il remercie particulièrement Anthony BAILLY pour le prêt du télescopique et Jean-François MICHEL pour prêt du chariot élévateur.

Fleurissement et bulbes :

Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour l'entretien des massifs et la plantation de bulbes. Merci à Véronique RAMEAUX qui a coordonné l'opération.

Coupures d'électricité :

Par deux fois de nombreuses micro coupures ont impacté le quartier d'Oisenans. Véronique RAMEAUX s'est chargée de contacter ENEDIS pour demander une intervention. Il s'est avéré que le problème provient d'un défaut d'isolation du verre sur le poste de transformation rue d'Oisenans. Le problème est résolu.

L'association du don du sang :

L'association a fait une demande d'occupation de la salle polyvalente le 18 février 2021, car celle de Bletterans initialement prévue est réquisitionnée pour la campagne de vaccination COVID. La Commune prête gratuitement la salle sans repercuter à l'association les charges de chauffage.

Vente des bois :

Christian BOISSON indique que la vente des bois reportée a été réalisée pour un montant de 27 121.20 € TTC. Les chênes, de qualité moyennes se sont vendus 150 € du mètre cube, les autres bois (hêtre chêne d'Amérique) se sont vendus 53 € du mètre cube.

Redevance ordures ménagères :

Guy JEANDOT délégué SICTOM informe que les tarifs des redevances restent identiques à l'année dernière.

ENEDIS :

Suite à la demande de la Commune, ENEDIS nous informe que la ligne électrique de la Grange Bedey inutilisée sera déposée sans frais pour Ruffey. Cela permettra la coupe du taillis en bord de route plus aisée.

Déclaration d'intention d'aliéner :

Monsieur le Maire informe le conseil que la maison MARTEAU de la rue Saint Aignan a été vendue. Afin de ne pas retarder la vente, l'imprimé de non intention de préempter de la commune a été transmis au notaire chargé de la vente.

La séance est levée à midi.